LISTE DE CONTRÔLE ICEREG DE FIN DE SAISON POUR LES CLUBS

La liste de contrôle ci-dessous décrit les actions clés à compléter d'ici le 31 mars 2024.

! Toutes les pages d'inscription de club, les pages d'inscription Essayez le patinage de vitesse, et les pages de surclassement d'adhésion fermeront à minuit le 31 mars 2024.

LISTE DE CONTRÔLE	FOIRE AUX QUESTIONS
☐ Examinez le rapport Complete Registration w/ Membership Info* et validez les informations d'adhésion.	▪ **Où puis-je trouver une liste complète des inscrits avec les informations d'adhésion?** Dans le rapport Complete Registration w/ Membership Info*, dans la colonne Purchased Groups (adhésions provinciales / territoriales seulement). ▪ **Que faire si je dois apporter des modifications après le 31 mars 2024?** Veuillez contacter info@icereg.ca. Notez que des frais supplémentaires s'appliqueront pour tout changement requis après le 31 mars 2024. ▪ **J'ai trouvé un compte en double, que dois-je faire?** Soumettez une demande d'annulation / de remboursement, le cas échéant, puis demandez à votre Organisme provincial / territorial de sport (OSPT) de fusionner les comptes. Notez que les administrateurs de club peuvent également avoir accès à l'outil de fusion; veuillez envoyer une demande à info@icereg.ca.
☐ Soumettez vos demandes d'annulation, de remboursement, et de déclassement d'adhésion, au besoin.	▪ **Où puis-je trouver des informations sur les annulations, les remboursements, et les déclassements?** Dans la banque de ressources de Patinage de vitesse Canada. Veuillez noter que les clubs sont fortement conseillés de soumettre ces demandes avant la date limite du 31 mars 2024.
☐ Annulez et remboursez toute inscription « test ».	▪ **Comment puis-je annuler et rembourser les inscriptions « test »?** Les inscriptions « test » (ainsi que leurs adhésions correspondants) doivent être annulées et remboursées comme toute autre inscription. Consultez la banque de ressources de Patinage de vitesse Canada pour obtenir des informations sur les annulations et les remboursements.

Document mis à jour le 5 mars 2024.

☐	Examinez la liste des inscriptions incomplètes et complétez-les, au besoin.	▪ **Qu'est-ce qu'une inscription incomplète?** Les inscriptions incomplètes se produisent lorsqu'un participant ne termine pas son inscription dans IceReg. Par exemple, si un participant s'arrête au panier et ne clique pas sur le bouton Soumettre et compléter, l'inscription sera classée comme incomplète. ▪ **Où puis-je trouver une liste des inscriptions incomplètes?** Dans le rapport Incomplete Registrations*. ▪ **Comment puis-je compléter une inscription incomplète?** L'inscrit doit se connecter à leur compte IceReg et compléter leur inscription.
☐	Si votre club utilise IceReg pour suivre les signatures de renonciation, assurez-vous que tous les inscrits ont signé la ou les renonciations de votre club.	▪ **Où puis-je trouver une liste des signatures de renonciation?** Dans le rapport Waiver Report*; une cellule vide dans la colonne Waiver indique qu'une renonciation de club n'est pas signée. ▪ **Puis-je renvoyer une renonciation?** Oui. Accédez à l'onglet Inscriptions individuelles, recherchez l'inscrit, cliquez sur le programme de club concerné, faites défiler jusqu'à la section Documents pour signature, puis cliquez sur Renvoyer le formulaire pour signature. Sur demande, l'équipe info@icereg.ca peut envoyer un courriel de rappel en masse aux inscrits avec des renonciations non signées.
☐	Si votre club utilise un groupe de paiement, assurez-vous que les coordonnées et l'adresse de facturation sont à jour.	▪ **Où puis-je verifier et modifier les coordonnées et l'adresse de facturation?** Accédez à l'onglet Groupes de paiement, cliquez sur le groupe de paiement concerné et faites défiler jusqu'à la section Informations de facturation. ▪ **Comment valider un groupe de paiement?** NE VALIDEZ PAS votre groupe de paiement. Patinage de vitesse Canada validera tous les groupes de paiement 2023/24 en avril 2024. Une fois le processus de validation terminé, Interpodia facturera aux organisations concernées les frais de traitement dus. ▪ **Comment les clubs seront-ils facturés pour les frais d'adhésion à Patinage de vitesse Canada et les frais d'adhésion provinciaux / territoriaux suivis dans un groupe de paiement?** Votre Organisme provincial / territorial de sport (OSPT) facturera votre club. Veuillez contacter votre OSPT pour plus d'informations.

Besoin d'aide? Envoyez un courriel à info@icereg.ca.
SVP, prévoyez 1 à 2 jours ouvrables pour une réponse.

**Les rapports d'inscription d'un club sont disponibles via leur tableau de bord IceReg; cliquez sur l'onglet Clubs, sélectionnez la saison 2023/24, puis cliquez sur le sous-onglet Rapports.*

Document mis à jour le 5 mars 2024.